



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 13 AVRIL 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
 de la convocation
 07/04/2016

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

Nombre de
 conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 23
 Absents : 06
 Dont Procuration : 04

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(23)

Vote à l'unanimité
 Pour : 27
 Contre : 00
 Abstentions : 00

REPRESENTÉS : Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à Mme HATILIP ROCH Achille Germaine) – M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. SACILE Serge) – Mme CHRISTOPHE Laurence (ayant donné procuration à M. FAUSTA Jimmy).....(4)

ABSENTS : M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

27

**AUTORISATION À DONNER AU MAIRE : ALIÉNATION
 D'UN BIEN IMMOBILIER AU PROFIT DE MONSIEUR ALEX PETRO**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu le Budget Communal de l'exercice 2016 ;
- Vu la demande formulée par Monsieur Alex PETRO à l'effet d'obtenir la cession d'une parcelle de terrain cadastré AT n°770 d'une surface environ Mille deux cent trente trois mètres carré (1233 m²) à détacher d'une propriété appartenant à la commune référencée au cadastre AT 363 d'une superficie totale de 10 417 m² au regard du plan parcellaire dressé par un géomètre agréé ;
- Vu le rapport l'évaluation de ce bien établi par la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 15 septembre 2015 ;
- Considérant que la commune n'a pas d'usage privatif sur le dit terrain et que l'intéressé lui-même ainsi que sa famille occupent le bien depuis de nombreuses années de façon continue ;

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

.../...

.../...

DECIDE

Article 1 :

De Céder à Monsieur Alex PETRO la parcelle de terrain cadastrée AT n°770 sis à Grande-Anse d'une superficie de plus de 1 233 mètres carré, au prix de **Cinquante cinq euros (55€)** du m², les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 :

D'Autoriser le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune la promesse de vente si besoin est, et l'acte authentique à intervenir.

Article 3 :

De dire que la recette correspondante sera encaissée sur le Budget communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

22 JUIN 2016

La publication et/ou la notification
le

22 JUIN 2016

